

**Enseignement Moral et Civique**  
**(EMC)**  
**Partie 1.**  
**Moi et les autres.**



# Leçon 2. Mon identité numérique.

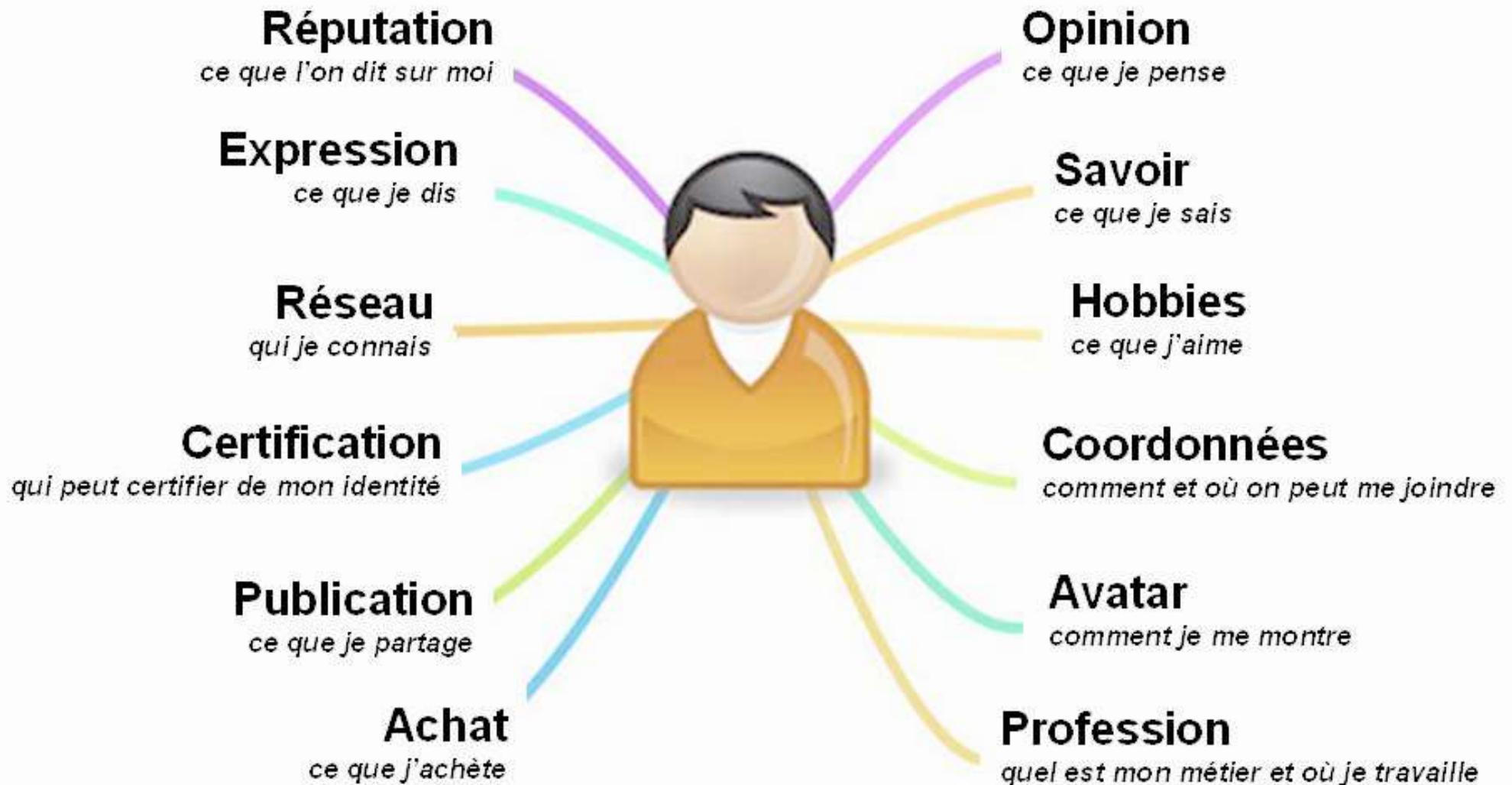


## Document 1 : Qu'est-ce que l'identité numérique ?

L'identité numérique est constituée de ce que nous sommes, de ce qui nous appartient, nous détermine. Celle-ci se dessine grâce aux traces que nous laissons sur Internet, traces volontaires à travers ce que nous publions ou nous disons de nous, traces involontaires avec ce que les systèmes informatiques retiennent de nous, et traces héritées, c'est-à-dire ce que l'on dit ou diffuse de nous sans que nous soyons au courant.



# IDENTITÉ



# NUMÉRIQUE

**Document 2 : Témoignage d'Assya, 12 ans (publié dans « histoire géographie EMC 5<sup>ème</sup> », Bordas, 2015).**

Assya, 12 ans, a voulu se venger d'une copine qui l'avait trahie. Après avoir récupéré, le mot de passe du compte Facebook de son amie, elle a pris la parole sur son « mur » pour dévoiler des secrets confiés précédemment. De plus, l'amie utilisait le même mot de passe partout et Assya a pu se servir de son compte MSN, aller sur son blog... « J'avais la haine, je n'ai pas réfléchi aux conséquences, je voulais juste me venger »

**Document 3 : Ce que dit la loi (publié dans « histoire géographie EMC 5<sup>ème</sup> », Bordas, 2015).**

Selon la loi Loppsi 2, votée en 2011, l'usurpation d'identité en ligne est passible d'une peine maximale de un an de prison et 15 000 euros d'amende. Les victimes qui souhaitent voir sanctionner l'usurpateur doivent déposer une plainte. Tout usage de données « permettant d'identifier un tiers en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération » est puni de la même manière..

## *Correction des questions.*

- 1) Notre identité numérique apparaît grâce aux traces que nous laissons.
- 2) Traces volontaires, traces involontaires, traces héritées.
- 3) Réponse personnelle.
- 4) Réponse personnelle.
- 5) Assya a **utilisé, sans l'accord** de son amie, des informations (identifiants et mots de passe permettant l'accès à des comptes Internet) lui permettant de s'identifier, ce qui correspond à une usurpation d'identité.
- 6) Les conséquences sont que des secrets ont été révélés à tout le monde ; Assya peut donc perdre des amies ou devenir la risée du collège. L'amie d'Assya peut se sentir trahie, humiliée, honteuse, mal à l'aise...
- 7) A surligner : peine maximale de un an de prison et 15 000 euros d'amende
- 8) Réponses construites en classe.